



Par amour pour Coralie, 20 ans... “Je ne regretterai jamais d’avoir aidé ma fille à mourir!”

Du jour où Silvine a réalisé que sa fille unique était condamnée, elle l’a soutenue dans sa volonté de mettre fin à ses souffrances.

Coralie venait d’avoir 20 ans et elle savait qu’elle allait bientôt mourir. Cela faisait deux ans que, défigurée par une tumeur du visage – un ostéosarcome maxillo-facial dans le jargon médical – ma fille était destinée à s’éteindre dans d’atroces souffrances, avec un visage sur lequel même le corps médical n’osait plus jeter un regard. Certains médecins s’y reprenaient à plusieurs reprises avant de pousser la porte de sa chambre, j’ai même vu l’un d’entre eux fondre en larmes en achevant sa consultation.

Des larmes, moi, sa mère, je n’en avais plus. Je ne vivais plus que pour aider Coralie à partir dignement, le plus sereinement possible.

Coralie était ma fille unique. J’avais divorcé de son père quand elle avait 2 ans et, si nous n’avons jamais eu beaucoup d’argent, nous n’avons jamais manqué de rien. Ma fille a été une enfant enjouée et une adolescente dynamique, elle avait beaucoup d’amis. Elle venait à peine d’obtenir son bac littéraire et arts plastiques quand, à 18 ans, elle a découvert une petite boule près de l’aile de son nez. Comme je ne suis pas une fanatique de la médecine, j’ai songé à un petit abcès et je lui ai dit de ne pas s’inquiéter. En fait, même si nous nous étions précipitées chez le médecin, cela n’aurait rien changé, il y a des choses contre lesquelles on ne peut pas lutter.

Un jour, alors que nous étions venues lui rendre visite, ma mère nous a lancé : « Et si c’était un cancer ? » Durant le voyage de retour vers Nantes, ma fille et moi n’avons pas arrêté de plaisanter : « Oh là là ! Mamy... elle dramatise ! » Mais la boule a grossi et les consultations chez le dentiste, puis le stomatologue, nous ont finalement conduites à l’hôpital de Nantes, puis à Paris, à l’Institut Gustave-Roussy. On ne riait plus du tout. La tumeur était chimiorésistante, les interventions chirurgicales étaient si lourdes qu’elles étaient inenvisageables. La seule perspective

pour Coralie était donc la mort dans les quatre, six ou huit mois d’un cancer des poumons. Hélas, ma fille n’a pas eu la « chance » de voir ce cancer se développer. Ses souffrances devaient être plus longues. Durant deux ans, elle a assisté à la lente destruction de son visage sans que jamais elle ne perde courage. Elle vivait dans le petit monde de sa chambre, avec sa musique et ses cassettes vidéo, recevant ses amis de temps en temps. Enfin, tant qu’elle était visible...

Je ne remercierai jamais assez les proches qui, en nous assistant financièrement, m’ont permis de m’occuper de ma fille. La dernière année, nous avons quitté Nantes pour revenir dans notre pavillon du Finistère. La mâchoire de Coralie était totalement rigidifiée par la tumeur. Elle pouvait seulement avaler à la paille des sachets hyperprotéinés et n’avait plus la force de se lever. Coralie ne se plaignait pas, un jour toutefois, elle m’a lâché : « Je ne veux plus aller à l’hôpital. Et je ne veux pas y mourir. » Je lui ai dit aussitôt : « Quand tu en auras marre, on pourra t’aider à partir. » Nous n’en avons pas dit plus, mais nous nous étions comprises. Il aurait fallu un cœur de pierre pour ne

pas penser à l’aider à mourir. On endort bien les animaux quand ils souffrent trop, pourquoi les humains devraient-ils supporter davantage ? Que la loi assimile l’euthanasie au meurtre ne m’a pas arrêtée. Quelle loi peut imposer à une mère de voir son enfant souffrir le martyr ?

Le jour où Coralie m’a dit, d’une voix claire malgré sa bouche comme disparue : « Maman, c’est maintenant ! », j’ai su qu’elle était prête. Pastriste. Seulement épuisée par la douleur que la morphine ne suffisait plus à calmer. Dans sa petite chambre, personne ne venait plus lui rendre visite. J’ai fait ce que j’avais à faire.

Par chance, j’ai assez vite trouvé un médecin qui acceptait de faire le nécessaire. Un rendez-vous a été pris pour le lendemain. Coralie s’est longtemps entretenue avec lui, en tête à tête, puis nous avons longuement procédé à sa toilette. Coralie a demandé de la musique, que l’on prenne des photos de ses pieds et de ses mains, à défaut de son visage qu’elle ne pouvait plus montrer. Elle a ensuite téléphoné à tous ceux qui avaient une



Claudette Pierret, déléguée adjointe Meurthe-et-Moselle à l’ADMD*

Aide à la fin de vie : la loi doit évoluer !

Dans notre pays, même quand un malade est sans espoir de guérison, même s’il est promis à une souffrance indicible et à une déchéance honteuse, tous ceux qui l’aident à réaliser son vœu d’en finir sont susceptibles d’être accusés de « meurtre aggravé sur personne vulnérable ». On peut, bien sûr, trouver un médecin qui agit à ses risques et périls. Encore le malade doit-il être libre de ses choix, sans quoi il est livré aux seules mains du personnel hospitalier tenu par les obligations éthiques et légales de le faire vivre coûte que coûte. Le refus de l’acharnement thérapeutique réunit pourtant toutes sortes de sensibilités autour d’un consensus : l’aide à la fin de vie peut être encadrée de manière très stricte ; inclure l’accord préalable du malade par écrit, un constat médical de la souffrance à venir et l’impossible amélioration de son état de santé. Autant de conditions qui garantissent une absence d’excès, comme l’a prouvé l’expérience d’autres pays (Pays-Bas, Belgique, Danemark, Luxembourg et même certains états d’Amérique du Nord), pour lesquels la légalisation du suicide assisté n’a pas augmenté les demandes de recours d’aide à la fin de vie.

*Association pour le droit de mourir dans la dignité : admd.net; délégation régionale Meurthe-et-Moselle : 03 82 23 11 65.



place dans son cœur pour leur dire : « Au revoir. Demain, je ne serai plus là. Je vous aime ! » Personne n'a posé de question. Le médecin a donné à Coralie des psychotropes, puis lui a fait une piqûre de morphine, mais cela n'a pas suffi. Ma fille était jeune, il a fallu s'y reprendre à plusieurs fois pour que la vie accepte de la quitter.

Après son départ, j'ai voulu mourir moi aussi et j'ai pourtant dû faire semblant de vivre, afin de mener mon combat pour les malades en fin de vie. Jusqu'à ce qu'apparaisse, en 2008, à la télévision, le visage de Chantal Sébire, une femme au cancer similaire à celui de ma fille, condamnée au même destin. Cette dame avait fait une demande officielle d'euthanasie aux autorités. Refusée ! Le débat a été relancé et j'ai exprimé publiquement – après quatorze ans d'un lourd secret – ma volonté de témoigner. Que l'on vote enfin dans notre pays une « loi de liberté de choix en fin de vie ».

À ceux qui me disent ne pas comprendre, j'ai envie de leur jeter au visage les photos de ma fille de 20 ans, une beauté devenue un monstre, et de leur demander : « C'est cela que vous appelez vivre ? » Non. Vivre, c'est savoir que la mort fait partie de la vie et pouvoir choisir de la laisser venir à nous, debout jusqu'à la fin, en toute dignité.

Silviane

Propos recueillis par Catherine Siguret

Sur ces questions, Silviane fait part de ses réflexions sur son site : abadennou.fr/dossier_euthanasie.html

À 18 ans, alors qu'elle avait la vie devant elle, Coralie a appris qu'elle était condamnée.

Plus de témoignages sur www.maximag.fr